

ceptibles de demeurer, d'établir un commerce et de participer au développement de notre pays. C'est pourquoi j'espère que quelque chose se produira, et dans un avenir assez rapproché.

Je crois que c'est tout, monsieur le président.

Le PRÉSIDENT: Honorables sénateurs, j'ai ici un memoire qui a été déposé et qui traite directement de cette question de l'immigration.

L'hon. M. HAIG: Qui l'a rédigé?

Le PRÉSIDENT: M. Joliffe. Ce matin, M. Joliffe m'a adressé une lettre à ce sujet; j'ai ici une copie de cette lettre, et je crois qu'il vous intéresserait de connaître ce qui semble être l'attitude de la Division de l'Immigration sur ces problèmes.

L'hon. M. ROEBUCK: Il vaudrait peut-être la peine que vous la lisiez maintenant. Est-elle trop longue pour cela?

Le PRÉSIDENT: Non. J'ai quatre ou cinq lettres à lire et à consigner au compte rendu. Désirez-vous en entendre lecture?

L'hon. Mme WILSON: Puis-je intervenir? A votre demande, comme vous le savez, j'ai écrit à M. MacKay. Il ne pouvait venir ici aujourd'hui, mais si vous le désirez, il sera à notre disposition plus tard.

En ce qui concerne la question des célibataires, elle est plus vaste que l'exposé qu'en a fait le sénateur Roebuck, car on a lancé un mouvement ayant pour but de faire venir au Canada des hommes célibataires destinés à certains emplois; je sais que ce n'est pas la politique de la Division de l'Immigration, qui a toujours favorisé l'admission des familles. Mais dans ce cas, si je suis bien renseignée, l'admission n'aurait pas été restreinte uniquement aux célibataires, mais pour certaines raisons déterminées, on se proposait d'admettre des hommes qui seraient venus au Canada sans leurs épouses. Plusieurs parmi nous croient que, dans les circonstances présentes, des immigrants européens venant au Canada sans leurs familles ne constitueraient guère la classe de colons la plus avantageuse; et leur admission en ce pays n'améliorerait nullement les conditions qui existent présentement en Europe.

L'hon. M. ROEBUCK: Nous poserons cette question à M. Joliffe lorsqu'il viendra. J'ai laissé un aspect de ce problème à la sénatrice; et c'est là la distinction que nous établissons entre les hommes et les femmes lorsqu'il s'agit d'amener leurs fiancés. J'espérais qu'elle aurait parlé de ce sujet. J'ai dans mes dossiers au moins trois exemples de jeunes Canadiennes qui ont rencontré des aviateurs alors qu'ils étaient au Canada et se sont fiancés; ces hommes ont quitté le pays afin d'accomplir leurs devoirs, et ces jeunes filles veulent les ramener au Canada afin de les épouser. Mais la division de l'Immigration ne le permet pas. Si l'on renverse les rôles, si un Canadien désire faire admettre sa fiancée, cette dernière pourra venir au Canada. J'ai un exemple encore plus pathétique. Une Canadienne a rencontré au Canada un Polonais—simplement par hasard, il était Polonais; ils se sont fiancés, elle l'a suivi lorsqu'il est parti, et ils se sont mariés en Angleterre. Et maintenant, non seulement on ne permet pas à l'homme d'épouser au Canada, mais on ne le permet pas à la femme non plus, bien qu'elle soit née ici et que son père et sa mère vivent en ce pays.

L'hon. M. MOLLOY: Pour quelle raison?

L'hon. M. ROEBUCK: Parce que, après avoir épousé un Polonais, elle a acquis la citoyenneté polonaise et perdu sa citoyenneté britannique aussi bien que sa citoyenneté canadienne. En réalité, on lui dit: "Vous devez aller demeurer en Pologne"—et c'est l'une de nos enfants, née et élevée en votre pays, qui a rencontré et épousé quelqu'un que nous avons amené au Canada au cours de nos opérations de guerre. Nous leur refusons l'entrée de notre propre pays—qui est aussi le sien. C'est une mesure brutale, déraisonnable et inutile.

L'hon. M. HAIG: Je partage tous les sentiments qu'ont exprimés l'hon.